



FEDERATION FRANCAISE DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE- MARNE

Code APE : 913 E, N° SIRET : 491 641 064 0028, N° Association : W521000722.

Le Président

M. DORMONT Philippe
11, rue des Capucins
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 03 25 05 44 66 / 06 70 30 67 86

Sites : <http://flechebragarde.ddns.net/cdmjs52>
<https://crmjsea-grand-est.e-monsite.com/>

E-mail : CDMJSS2@orange.fr

AVENANT 2026 AUX PROJETS DU CDMJSEA 52

Préambule et contexte:

Petit mais actant !

Petit car nous sommes qu'une vingtaine de licenciés, pourquoi ?

- Un département qui se dépeuple : moins de 168 000 habitants, c'est le 93^e département Français.
- Une population vieillissante.
- Des remises officielles de médailles en préfecture irrégulières, en moyenne d'une tous les trois ans. Dans ce cas difficile de trouver de nouveaux licenciés.

Actant car :

- Actif dans notre collaboration avec les services de l'Etat.
- Actif car nous travaillons en lien étroit avec le Comité Régional MJSEA Grand-Est où l'on nous retrouve des les instances dirigeantes.
- Actif car nous travaillons avec des associations sportives en particulier le club de La Flèche Bragarde et l'UJB de Saint-Dizier.
- Actif car nous avons des idées et essayons de les mettre en application.
- Actif car avec peu de moyens, nous n'hésitons pas à utiliser toutes nos ressources à la réalisation de nos projets.

Ci-dessous descriptions de nos deux principaux projets :

- *Projet1 : Valoriser les bénévoles et nos valeurs.*
- *Projet2 : Para-sport.*

Projet 1

Buts : « Valoriser les bénévoles » et « Faire vivre la médaille et nos valeurs » dans le département.

- a. Poursuivre et améliorer nos Challenges départementaux : « Femmes méritantes » et « Jeunes bénévoles »
- b. Etablir une convention/entente avec un lycée afin de valoriser l'engagement des jeunes dans différentes actions bénévoles.
- c. Communiquer sur nos valeurs et aider le public à découvrir le monde associatif.
- d. Intensifier nos liens avec la DSDEN notamment au niveau de la diffusion de notre communication.
- e. Mettre en place une action de communication pour trouver de nouveaux licenciés.

Mise en œuvre :

- a. Suite au succès de nos premiers challenges de l'an passé, reconduction de l'opération en intensifiant le maillage de notre communication sur le territoire de la Haute-Marne (en collaboration avec la DSDEN). Coupler les remises de ces challenges avec la journée mondiale du bénévolat en organisant 2 ou 3 remises de récompenses début décembre 2026.
- b. Valoriser des jeunes lycéens qui s'engagent dans le bénévolat en associations ou non. Etablir des liens particuliers avec un lycée de Saint-Dizier afin de pouvoir intervenir au plus près des jeunes et de promouvoir nos valeurs, bénévolat, fair-play etc.
- c. Créer/développer des moyens de communications : utilisation de nos pages départementales sur le site du CRMJSEA Grand-Est, mise en œuvre du plaquette présentant le comité et ses actions. Mise en place (avec la DSDEN) de petits documents portant sur les remises de médailles et nos actions à diffuser auprès des nouveaux récipiendaires dans l'envoi de leur diplôme.
- d. Poursuivre nos collaborations institutionnelles avec la DSDEN : participations aux différentes commissions, mise en place de cérémonies de remise de médailles, aide à la recherche de nouveau récipiendaires...
- e. Distribuer des plaquettes présentant le CDMJSEA52 aux remises de médailles en préfecture.

Du concret :

Exemple : première version du document informatif destiné aux nouveaux récipiendaires, il a été adopté au cours de notre dernière commission départementale, 2026, d'attribution de la médaille.

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Cette distinction honorifique attribuée au nom du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, est destinée à honorer les dirigeants associatifs bénévoles qui se sont particulièrement distingués par leurs actions en faveur du sport, des activités de jeunesse et de la vie associative.

Elle est déclinée successivement en :

- Lettre de Félicitations (pas de conditions d'ancienneté)
- Bronze : 6 années de services rendus
- Argent : 10 années de services rendus **dont** 4 dans l'échelon bronze
- Or : 15 années de services rendus **dont** 5 dans l'échelon argent

Dans de rare cas, une médaille peut être décernée sans condition d'ancienneté à titre exceptionnel

Ainsi, dans le département de la Haute-Marne sont accordées au maximum chaque année :

- 45 lettres
- 15 médailles de bronze
- 4 médailles d'argent

- 2 médailles d'or

Elles sont réparties, en respectant le plus possible la parité, sur deux promotions 1er janvier et 14 juillet.

La lettre de félicitations constitue un témoignage de reconnaissance elle est destinée à récompenser une action remarquable, sans condition d'ancienneté, ceci dans l'attente éventuelle de l'attribution de la médaille de bronze.

Les mémoires de proposition à la lettre/médaille Jeunesse, Sports et Engagement Associatif sont à déposer à la **DSDEN**, elles sont examinées deux fois par an.

Remarque : il existe plusieurs quotas et façons afin d'obtenir cette médaille.

- Si le candidat œuvre à un niveau supérieur au département par exemple régional, sa demande est à adresser à la DRAJES (quotas régional), si le niveau est national c'est alors le quota Ministériel.
- Pour les Militaires, Policiers en activités les échelons Or et Argent sont ceux de leur Ministère respectif. (arrêté ??)
-

Pour obtenir la fiche de renseignements, prendre contact avec :

Attribution de la médaille de la jeunesse et des sports

- **L'échelon de Bronze et la Lettre de Félicitation** est attribué par le Préfet de la Haute-Marne, sur proposition d'une commission présidée par le Préfet ou son représentant et composée du directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, du Président du Comité départemental Olympique et sportif, du Président du comité départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ainsi que d'un représentant des associations d'Education Populaire. (Cf. arrêté)
- **Les échelons d'argent et d'or** sont attribués sur proposition de la commission et avis du Préfet par le Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Tous les récipiendaires médaillés reçoivent un diplôme officiel par courrier postal. Les proposant sont aussi informés par courrier.

Remise de la médaille jeunesse et sports

Liste des personnalités qui, de par leurs fonctions professionnelles, électives ou les titres qu'elles ont acquis, sont habilitées à décorer les récipiendaires :

1 – Représentants de l'Etat :

- membres du gouvernement ;
- membres officiels du Cabinet et Directeurs de l'Administration Centrale de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Préfets de région ;
- Préfets de département ;

- Sous-préfets ;
- Directeurs régionaux de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Directeurs départementaux de la cohésion sociale ;
- Directeurs départementaux de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Directeurs régionaux adjoints de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Directeurs départementaux adjoints de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- Inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
- Chefs de corps et délégués militaires départementaux, Officiers généraux ;
- Représentant du Gouvernement français à l'étranger (ambassadeurs, Consuls, Conseillers culturels).

2 – Élus :

- Parlementaires ;
- Présidents de Conseil Régional;
- Présidents du Conseil Général ;
- Conseiller Général du canton du récipiendaire ;
- Maire de la commune de résidence du récipiendaire ou du lieu d'exercice de l'activité sportive ou de jeunesse.

3 – Personnalités élues du milieu associatif :

- Présidents de fédérations sportives et d'associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire ayant un agrément national ;
- Président du Comité national olympique et sportif français ;
- Présidents des comités régionaux olympiques et sportifs et des ligues sportives régionales ;
- Président du Comité de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- Président de la Fédération française des médailles de la jeunesse et des sports.

Peuvent également prétendre à remettre cette distinction, les titulaires de la médaille d'or de la jeunesse et des sports.

Modalités de remise :

La remise de la médaille n'ayant pas un caractère obligatoire le récipiendaire peut donc choisir dans la liste citées ci-dessus la personnalité la plus à même de leur décerner cette récompense.

La Préfecture, une municipalité, le CDMJSEA peuvent organiser des remises publiques dans un délai raisonnable. (Cf. Instruction du 13 juillet 2016)

A défaut, les assemblées générales de comités ou de clubs sportifs, ou des associations de jeunesse et d'éducation populaire peuvent être autant d'occasion de remettre la médaille.

A finaliser avec entête, logos et photos.

Projet 2

Buts : « Para-sports » et « travail avec nos partenaires ».

Collaborations avec les acteurs du para-sport

- CDH52
- Club la Flèche Bragarde
- Villes (Saint-Dizier, Chaumont...)
- Fédérations délégataires: FFTA, FFTir, FFH.

- a. Poursuivre notre partenariat avec le Comité Départemental Handisport CDH52 ainsi que le club « La Flèche Bragarde » de Saint-Dizier.
- b. Mise en place de rencontres sportives et de rencontres de sensibilisation aux pratiques para-sports.
- c. Aide à la communication sur ces thématiques

Mise en œuvre :

- a. Aider le club « La Flèche Bragarde » dans son action « Club ressource para tir à l'arc ». Mais aussi de développer ce principe à d'autres disciplines : tir sportif, tir à la sarbacane etc. Ceci grâce à notre réseau et moyens de communications. L'idée étant de concevoir/réaliser des adaptations à la personne éloignée de l'activité sportive afin de l'amener à une pratique régulière. Aide à l'achat de quelques matériaux permettant ces réalisations.
- b. Mise en place de séances de découvertes de para-sport (et/ou handi-valide) auprès d'un public, notamment des jeunes. (2 à 3 demi-journées ou plus/an). Mise en avant de nos valeurs en même temps. Travailler sur l'inclusion, le respect de l'autre et le fair-play, le regard de l'autre...
- c. Collaborer à la création de vecteurs de communications : plaquettes, autocollants, badges, etc.

Du concret :

Exemple : Plaquette para tir à l'arc du club « La Flèche Bragarde ».

QUI SOMMES-NOUS ?

Des bénévoles aux compétences variées :

- Spécialistes diplômés du tir à l'arc.
- Professionnels de la santé.
- Experts en bricolage ou simples volontaires.

Des professionnels pouvant intervenir :

- Prothésistes et/ou ergothérapeutes.
- Professeurs d'activités APA / STAPS.

Responsable du projet : M. Dormont Philippe BEES 1°

NOTRE PROJET

Rendre le tir à l'arc **accessible** et permettre aux personnes en situation de handicap de tirer de la façon la plus **autonome** possible en loisir ou en compétition.

NOS SOLUTIONS :

- Réaliser des **adaptations** (potence/orthèse...) pour **chaque handicap**, de la conception à la mise en place et au suivi pédagogique.
- Etablir un **suivi avec le club d'accueil** pour la mise en place d'une pratique régulière.
- Proposer des **améliorations** en collaboration avec des professionnels pour une pratique plus compétitive: vers la **classification FFTA**.

NOTRE SOUTIEN AUX CLUBS :

Nous aidons les clubs accueillant la personne afin de garantir une **pratique régulière**.

- Parle prêt de **divers matériels et adaptations**.
- Par des conseils et un éventuel suivi sportif.

OSEZ VENIR NOUS AIDER

Si notre initiative vous intéresse, **n'hésitez pas** à nous **contacter**. Que vous disposiez d'une **compétence spécifique** ou non, toute aide est la bienvenue.

OÙ SOMMES-NOUS ?

Ce projet est porté par le

**Club
inclusif**

- **La Flèche Bragarde**
Locaux de l'UJB 21 avenue du Général Giraud
52100 Saint-Dizier.
- **Numéro Siret** : 480 158 534 000 10

NOUS CONTACTER

Vous pouvez nous contacter pour profiter d'un accompagnement personnalisé :

- **Par mail** : laflechebragarde@wanadoo.fr
- **Par téléphone** : 06 70 30 67 86
- **Web** : <https://laflechebragarde.e-monsite.com/>
- **Service** : Assuré par des bénévoles.

 **HandiGuide**
des sports

 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

**Haute
Marne**
le Département

**Handi
Sport**
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
Haute Marne


FFTA
Fédération Française
de Tir à l'Arc

ESPOIR
LABEL CLUB FFTA

Ville de
SAINT-DIZIER

**GRAND
SAINT-DIZIER**
DER & VALLÉES



SAINT-DIZIER

LA FLÈCHE BRAGARDE

CLUB OMNISPORTS

- **TIR À L'ARC**
- **TIR À LA SARBACANE**
- **HANDISPORT**

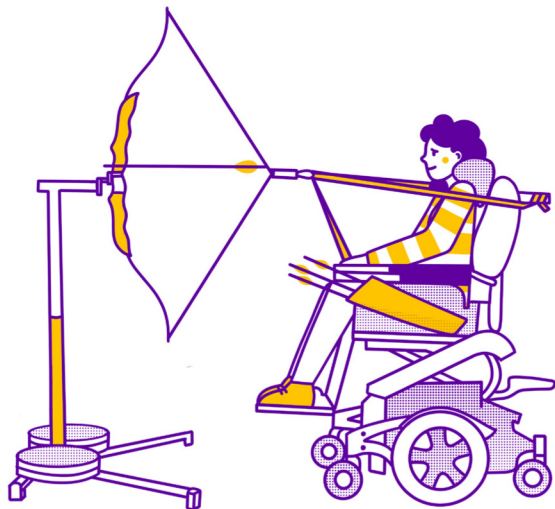


version: D.Ph avril 2026



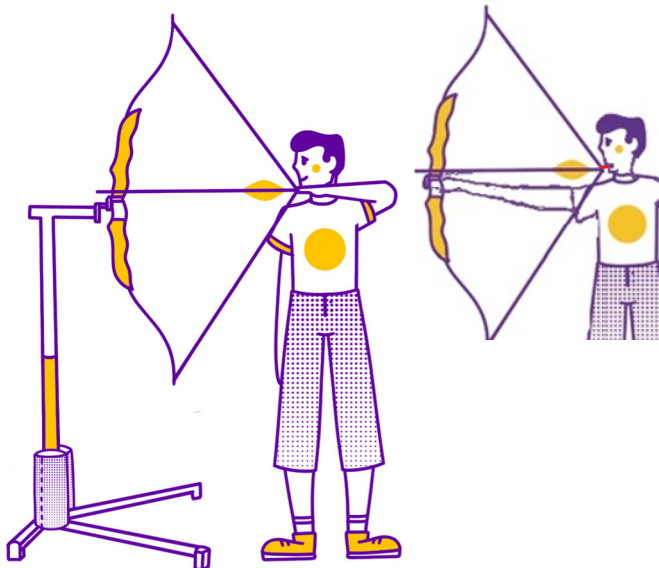
ET SI LE TIR À L'ARC DEVENAIT ACCESSIBLE POUR VOUS ?

VOICI QUELQUES SOLUTIONS :



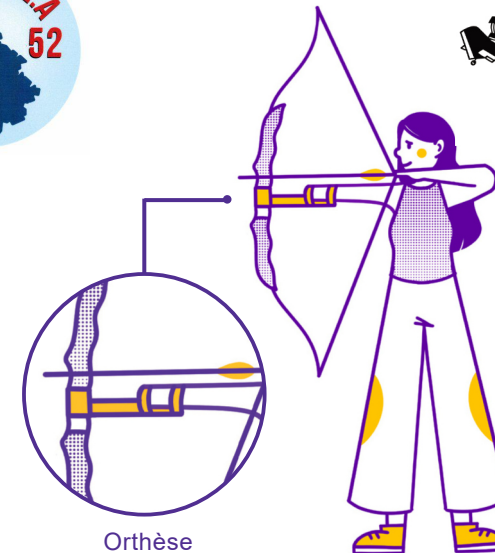
1 TÉTAPLÉGIE

Tir avec une **potence « Grand Handicap »** : traction avec le **fauteuil électrique** et tir avec un système de **décoche** adapté.



2 HÉMIPLÉGIE

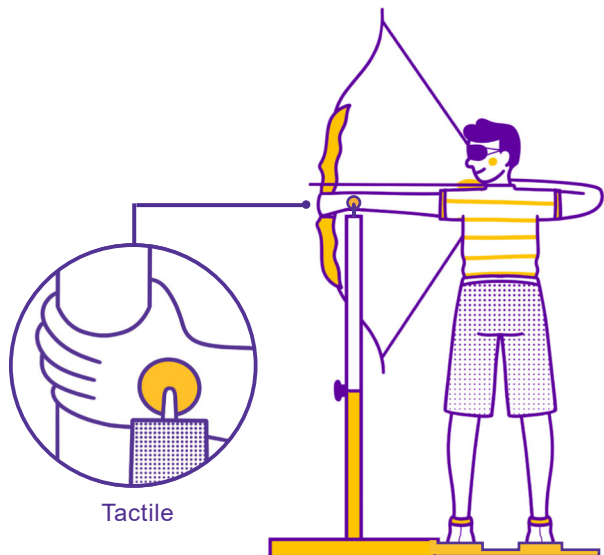
- Nous proposons une **potence** pour tenir l'arc en début de pratique.
- Tir **avec mordant** par la suite (avec la bouche).



Orthèse

3 AMPUTATION MEMBRE SUPÉRIEUR ET MALFORMATION.

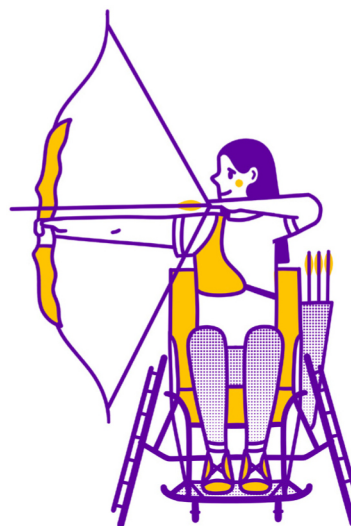
Tir avec ou sans **potence** avec un **dispositif d'assistance**: orthèse, prothèse, gant, etc.



Tactile

6 CÉCITÉ

Tir avec une **potence tactile**.



5 PARALYSIE MEMBRES INFÉRIEURS

Tir avec votre **fauteuil** ou un **tabouret**.

laflechebragarde@wanadoo.fr



4 AMPUTATION MEMBRE INFÉRIEUR

Tir avec un **fauteuil** ou un **tabouret**. Le tir **debout** est possible avec une **prothèse**.